

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 163
N° 91 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 14
no Novema 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 91 du 14 novembre 2014

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1585 CM du 12 novembre 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 9-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014	13582
Arrêté n° 1594 CM du 13 novembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Ariinaunahia Teripaia en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti	13586
Arrêté n° 1595 CM du 13 novembre 2014 portant nomination de Mme Carine Yip-Vairaaroa en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti par intérim	13586
Arrêté n° 1597 CM du 13 novembre 2014 portant fin de fonction de Mlle Vaitiare Fagu en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)	13587
Arrêté n° 1598 CM du 13 novembre 2014 portant nomination de M. Jason Leau en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)	13587
Arrêté n° 1599 CM du 13 novembre 2014 portant nomination de Mlle Valhere Jordan en qualité de chef de service par intérim de la délégation à la famille et à la condition féminine durant les congés de Mme Heimata Tang	13588

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1585 CM du 12 novembre 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 9-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014.

NOR : DBF1402229AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 124 CM du 15 janvier 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 1-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 697 CM du 30 avril 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 2-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 850 CM du 4 juin 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 3-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 906 CM du 18 juin 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 4-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 1233 CM du 20 août 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 5-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 1234 CM du 20 août 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 6-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 1373 CM du 8 octobre 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 7-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 1501 CM du 29 octobre 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 8-2014 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 9-2014 des crédits de paiement du budget d'investissement de l'exercice 2014 est déterminée selon les annexes n° 1 et n° 2 ci-jointes.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 09-2014

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL GP	FP/ENA	FP/ENA Gofin	Sécl Aérop.	3IF Etat	EO
VP	901	90104	6.2011	Bâtiment des services fiscaux (DICP)	24 257 349	24 257 349	-	-	-	-
VP	901	90102	15.2014	Applications informatiques - Tous services - 2014	18 107 285	18 107 285	-	-	-	-
VP	901	90105	17.2014	Equipements informatiques - Tous services - 2014	17 589 560	17 589 560	-	-	-	-
VP	901	90104	9.2013	Aménagement bâtiment Toriki	517 725	517 725	-	-	-	-
MRE	901	90104	24.2010	Travaux bâtiment des affaires économiques	12 111 066	12 111 066	-	-	-	-
MET	901	90104	7.2008	Relogement de la DTT	300 000 000	300 000 000	-	-	-	-
	Total 901				263 631 585	263 631 585	-	-	-	-
MRE	903	90305	48.2014	Aménagement accès mer - Plage Orofara	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-
MET	903	90305	66.2010	Construction de l'extension de l'abri paracyclonique de NAPUKA (CdP)	7 249	-	7 249	-	-	-
MET	903	90305	321.2011	Construction de l'abri de MANIHI (CdP)	7 249	7 249	-	-	-	-
	Total 903				20 000 000	19 992 751	7 249	-	-	-
MRE	904	90401	229.2012	Aménagement du site du flamboyant à Hotuarea	14 350 651	14 350 651	-	-	-	-
MRE	904	90401	53.2014	Signalétiques, travaux et équipements remise à niveau sites touristiques - 2014	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-
MRE	904	90401	54.2014	Subvention de projets touristiques d'aménagements - 2014	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-
MRE	904	90403	67.2014	Exposition permanente - Aéroport de Tahiti	649 349	649 349	-	-	-	-
	Total 904				20 000 000	20 000 000	-	-	-	-
VP	906	90603	112.2003	Subvention à la Sofidép (FREPF-DGDE)	165 000 000	165 000 000	-	-	-	-
VP	906	90603	155.2007	Subv. SOfIDEP-Action pour le dvpt économique (DGDE)	120 000 000	120 000 000	-	-	-	-
	Total 906				45 000 000	45 000 000	-	-	-	-
VP	910	91003	367.2014	Subvention ILM - Acquisition et installation d'un laboratoire NSB3 mobile	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-
VP	910	91003	131.2011	Construction du laboratoire NSB3 - Etudes	1 644 817	1 644 817	-	-	-	-
VP	910	91001	145.2014	Hôpital de Taravao : Travaux et équipements divers - 2014	1 644 817	1 644 817	-	-	-	-
	Total 910				30 000 000	30 000 000	-	-	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 09-2014

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPI/ENA	FPI/ENA Coffin	Sécu Aéronef	3IF Etat	EO
MJS	911	91106	158.2014	Subvention aux mouvements sportifs - 2014	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-
MJS	911	91106	163.2014	Subvention à l'USPF - Travaux de remise aux normes des complexes d'Uturoa, de Tubuai et Rapa	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-
	Total 911				-	-	-	-	-	-
VP	914	91404	171.2014	Panneaux photovoltaïques connectés réseau - Bâtiment du Pays - 2014	70 000 000	70 000 000	-	-	-	-
MET	914	91401	70.2012	Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa - Tranche 3/3 (3IF 2012)	29 175 343	-	8 520 233	-	20 655 110	-
MET	914	91402	104.2012	Aérodrome de Hiva Oa - Traitement des talus de grande hauteur (3IF 2012)	30 000 000	-	8 761 062	-	21 238 938	-
MET	914	91402	107.2012	Aérodrome de Takapoto - Réfection et mise aux normes de la piste (3IF 2012)	40 000 000	40 000 000	-	-	-	-
MET	914	91401	161.2013	Aménagement routier avec pistes cyclables de Matatia à la Punaruu (3IF 2013)	49 402 428	-	13 636 364	-	35 766 064	-
MET	914	91402	217.2013	Aérodrome de Tikehau - Mise aux normes CHEA code 3C (3IF 2013)	95 000 000	-	27 743 363	-	67 256 637	-
MET	914	91401	185.2014	Aménagement et travaux divers réseau routier Tahiti - 2014 (3IF 2014)	273 811 490	-	79 962 648	-	193 848 842	-
MET	914	91401	189.2014	Aménagement carrefour de Taina - RT1 PK9 (3IF 2014)	34 750 032	-	10 148 240	-	24 601 792	-
MET	914	91401	190.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Mahina (3IF 2014)	2 000 000	-	584 071	-	1 415 929	-
MET	914	91401	195.2014	Aménagement échangeur de St Hilaire (3IF 2014)	34 790 034	-	10 159 922	-	24 630 112	-
MET	914	91401	210.2014	Renforcement et revêtements routiers Vaitape-Faanui à Bora Bora (3IF 2014)	44 992 042	-	13 139 269	-	31 852 773	-
MET	914	91401	235.2014	Aménagement par recyclage de la route de la sablière à HAO (3IF 2014)	17 000 000	-	4 964 602	-	12 035 398	-
MET	914	91402	249.2014	Aérodrome de Makemo - Création d'un balisage lumineux (3IF 2014)	10 000 000	-	2 920 354	-	7 079 646	-
MET	914	91402	250.2014	Aménagement cale de mise à l'eau marina pêcheurs Hao (3IF 2014)	20 000 000	-	5 840 708	-	14 159 292	-
MET	914	91402	267.2014	Elargissement du terre-plein arrière du quai de Hakahau - UA POU (3IF 2014)	37 200 000	-	10 863 717	-	26 336 283	-
MET	914	91403	293.2014	Protection des berges de la rivière Tehoro - Pueu (3IF 2014)	15 000 000	-	4 380 531	-	10 619 469	-
MET	914	91401	373.2014	Troisième vole RT - Outumaoro à Taina - Tranche 1 (3IF 2014)	15 000 000	-	4 380 531	-	10 619 469	-
MET	914	91401	374.2014	Etudes pour l'assainissement la zone de Outumaoro (3IF 2014)	15 000 000	-	4 380 531	-	10 619 469	-
MET	914	91401	180.2014	Matériels de travaux publics DEQ - 2014	35 000 000	35 000 000	-	-	-	-
MET	914	91402	376.2014	Etude pour la desserte maritime spécifique des Iles Sous-le-vent	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 09-2014

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libelle AP	TOTAL CP	FPI/ENA	FPI/ENA Cofin	Secu Aérop.	3IF Etat	EO
MET	914	91402	375.2014	Etude pour la construction d'un quai de débarquement à Ua Huka	15 000 000	15 000 000	-	-	-	-
MET	914	91401	345.2014	Aménagement de la route du mont Faïere - Papeete	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-
MET	914	91403	301.2014	Aménagements et travaux divers - défense contre les eaux Tahiti - 2014	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-
MET	914	91402	236.2011	Réhabilitation du quai de Maupili (3IF 2012)	29 627 975	-	8 652 417	-	20 975 558	-
MET	914	91402	240.2014	Réhabilitation de la marina de Maupiti (3IF 2014)	29 627 975	-	8 652 417	-	20 975 558	-
	Total 914				111 498 389	30 000 000	23 009 522	-	58 488 667	-
MET	915	91504	261.2011	Aérodrome Manihi - Abri bateau SSLIA et slipway	10 449 095	10 449 095	-	-	-	-
MET	915	91504	361.2011	Aérodrome de Fakarava - Prévention du risque animalier	40 000 000	40 000 000	-	-	-	-
MET	915	91504	135.2012	Abris et cale de mise à l'eau pour vedettes SSLIA	58 541 182	58 541 182	-	-	-	-
MET	915	91504	303.2014	Clôtures prévention péril animalier - 2014	7 500 000	-	-	7 500 000	-	-
MET	915	91504	304.2014	Acquisition de véhicules SSLIA - Programme 2014	7 500 000	-	-	7 500 000	-	-
MET	915	91502	377.2014	Grosses réparations du navire Tahiti Nui 1	108 990 277	108 990 277	-	-	-	-
	Total 915				-	-	-	-	-	-
MLV	916	91603	318.2014	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2014	300 000 000	300 000 000	-	-	-	-
MLV	916	91604	356.2014	Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés	300 000 000	300 000 000	-	-	-	-
MLV	916	91604	378.2014	Avance en compte courant à la SAGEP	100 000 000	100 000 000	-	-	-	-
MLV	916	91604	320.2014	Subvention OPH - Grosses réparations logements sociaux - Programme 2014	200 000 000	200 000 000	-	-	-	-
	Total 916				300 000 000	300 000 000	-	-	-	-
VP	951	95101	264.2013	Réaménagement de la dette (E/O)	453 816 855	-	-	-	-	453 816 855
VP	951	95101	322.2014	Remboursement de la dette du Pays - 2014	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-
VP	951	95101	379.2014	Mise en jeu de la garantie accordée à l'OPH	834 000 000	834 000 000	-	-	-	-
	Total 951				386 183 145	840 000 000	-	-	-	453 816 855
	Total				114 416 901	848 030 654	23 010 771	-	58 488 667	453 816 855

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 09-2014

MIN	901	903	904	906	910	911	914	915	916	951	Total
VP	24 257 349			45 000 000	30 000 000		70 000 000			386 183 145	500 923 794
MRE	12 111 066	20 000 000	20 000 000								12 111 066
MLV									300 000 000		300 000 000
MJS											
MET	300 000 000						41 488 389				258 511 611
TOT	316 368 415	20 000 000	20 000 000	45 000 000	30 000 000		111 488 389		300 000 000	386 183 145	913 316 311

ARRETE n° 1594 CM du 13 novembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Ariinaunahia Teriipaia en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti.

NOR : EVT1402253AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des activités du secteur primaire,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 portant création de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Vanille de Tahiti ;

Vu la lettre n° 697 MDA du 3 novembre 2014 de convocation à l'entretien préalable ;

Vu l'entretien préalable du jeudi 6 novembre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Ariinaunahia Teriipaia en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti à compter du 16 novembre 2014.

Art. 2.— L'arrêté n° 959 CM du 26 juin 2014 portant nomination de Mme Ariinaunahia Teriipaia en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le ministre du développement des activités du secteur primaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre
du développement des activités
du secteur primaire,
Frédéric RIVETA.*

ARRETE n° 1595 CM du 13 novembre 2014 portant nomination de Mme Carine Yip-Vairaaroa en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti par intérim.

NOR : EVT1402254AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des activités du secteur primaire,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 portant création de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Vanille de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 1594 CM du 13 novembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Ariinaunahia Teriipaia en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial Vanille de Tahiti ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Carine Yip-Vairaaroa est nommée en qualité de directrice de l'établissement public Vanille de Tahiti par intérim à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. — Le ministre du développement des activités du secteur primaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre
du développement des activités
du secteur primaire,*
Frédéric RIVETA.

ARRETE n° 1597 CM du 13 novembre 2014 portant fin de fonction de Mlle Vaitiare Fagu en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

NOR : EGA1402212AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère commercial et industriel dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu la lettre de démission de Mlle Vaitiare Fagu en date du 27 octobre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — A sa demande, il est mis fin aux fonctions de Mlle Vaitiare Fagu en qualité de commissaire de

gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) à compter du 14 novembre 2014 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 1472 CM du 16 octobre 2008 portant nomination de Mlle Vaitiare Fagu en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) est abrogé à compter de la même date.

Art. 3. — Le ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la relance économique,
du tourisme et des transports
aériens internationaux, de l'industrie,
du commerce et des entreprises,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

ARRETE n° 1598 CM du 13 novembre 2014 portant nomination de M. Jason Leau en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

NOR : EGA1402213AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère commercial et industriel dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'avis de l'inspection générale de l'administration en date du 3 novembre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— M. Jason Leau est nommé en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) à compter du 15 novembre 2014.

Art. 2.— Le ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la relance économique,
du tourisme et des transports
aériens internationaux, de l'industrie,
du commerce et des entreprises,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

ARRETE n° 1599 CM du 13 novembre 2014 portant nomination de Mlle Vaihere Jordan en qualité de chef de service par intérim de la délégation à la famille et à la condition féminine durant les congés de Mme Heimata Tang.

NOR : DCF1402220AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 762 CM du 9 septembre 2005 modifiée relative à la création et à l'organisation de la délégation à la famille et à la condition féminine ;

Vu l'arrêté n° 391 CM du 19 mars 2012 portant nomination de Mme Heimata Tang épouse Leon-On en qualité de chef de service de la délégation à la famille et à la condition féminine ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014

Arrête :

Article 1er.— Mlle Vaihere Jordan, agent non titulaire de la fonction publique, est nommée en qualité de chef de service de la délégation à la famille et à la condition féminine par intérim du 14 au 21 novembre 2014 inclus.

Art. 2.— Le ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre
du travail et du dialogue social,
de l'emploi, de la formation professionnelle,
de la recherche et de la condition féminine,*
Priscille Tea FROGIER.